LA BELGIQUE

Les vols d'une « chère sœur »

ET DE SON AMANT

Bruxelles, 30 octobre.—L'audition des témoins continue apportant de curieuses révélations sur la chère sœur Michel et les soins tous spéciaux dont elle entourait ses malades.

M. le curé des Riches-Claires a connu M. Berckmans à qui sœur Michel a donné des soins. Il sait que Mme Berckmans se plaignait de ce que sœur Michel sortait un vaste sac sous son manteau et qu'elle dépensait beaucoup d'argent.

M. le Président. — M. Berckmans était-il un homme qui pouvait inspirer des sentiments d'amour à une femme ?

Le témoin semble embarrassé de répondre.

D. — Mme Berckmans n'était-elle pas plutôt jalouse de l'autorité que sœur Michel avait prise dans la maison.

R. — Elle s'est plainte de ce fait également.

M. Du Puynalet, beau-frère de M. Berckmans, a connu sœur Michel dans celui-ci. Mme Berckmans se plaignait de ce que sœur Michel dépensait trop d'argent et de ce qu'elle faisait des promenades en bois en voiture avec le malade. On lui a dit que Constance Warge disait du mal des sœurs et des prêtres. Elle aurait raconté notamment qu'elle serait entrée une nuit dans la chambre de la supérieure et qu'elle y aurait rencontré un amoureux.

M. le président dit l'accusée qu'on prétend qu'elle serait « mêlée » son malade.

Sœur Michel. — Un gros homme comme celui-là, on n'était pas possible ! (Rires.)

Il paraîtrait que sœur Michel a logé près du Bois un malade ; qu'elle lui donnait du vin et des liqueurs pour le maintenir dans un état de surexcitation continuel.

M. le docteur Robinet, médecin de la famille Berckmans, rapporte les propos qui ont été tenus sur le compte de sœur Michel.

Celle-ci aurait, dès son entrée dans la maison, cherché le malade contre sa femme. Elle sortait fréquemment et rentrait souvent avec son bon plaisir et emportait du vin et du cognac. Elle prétendait au malade d'aller habiter près du Bois où il jouait effectivement un appartement. Elle dépensait vingt-cinq à trente francs par jour, sortait en voiture avec le malade, entrait dans les cabarets et fumait même la pipe.

Elle aurait dit un jour en entendant chanter une chanson grivoise : « Oh ! ou connaît, nous en chantons bien d'autres ! » Elle aurait dit encore qu'elle connaissait des secrets terribles et relatait notamment l'histoire du homme qui aurait vu dans la chambre de la supérieure et les rapports qu'une autre sœur aurait eus avec un amant.

M. Fouquet, ami de Dierickx, a reçu ses confidences.

Il lui a dit qu'il avait des rapports avec sœur Michel, mais que des qu'il aurait recours au sérum, il le libérerait ». — Il lui a montré un portrait de sœur Michel qu'il portait sur lui. Cette photographie représente Constance Warge en vêtements civils. Il en avait un autre en religieuse.

Dierickx aurait ajouté encore qu'il allait souvent chez un hôtel de la rue de Brabant, mais le témoin lui a fait pas s'il y allait avec sœur Michel. Il aurait tout les cas avec celle-ci, qui mettait alors des habits civils.

L'accusé a dit au témoin qu'il avait promis le mariage à la religieuse, mais qu'il poursuivait avec elle amoureux qu'il serait en possession de l'argent.

Dierickx lui a reconnu que c'était une sœur qui se trouvait dans la chambre voisine de celle de M. Goeman et pendant la maladie de celle-ci, que l'accusé avait soupé avec la chère sœur Michel et qu'en peu près, ils étaient retenus tombés dans les bras l'un de l'autre, sur le canapé.

LES SAISIES AU VOORUIT

Fabrication de dynamite. — Incidents sensationnels

De notre correspondant de Gand :

Quelques heures après le prononcé du jugement condamnant les administrateurs de la coopérative socialiste, les commissaires aux saisies salariées, le *Vooruit* a paru en numéro spécial. Un article de fond critique vivement la décision du tribunal.

C'est par voie de souscription parmi les membres du Vooruit que les amendes et les frais seront payés, ce qui est à faire supposer que les intérêts n'ont pas été touchés par cet appel. Une première liste de souscription a déjà paru.

Il n'est bruit en ville que de la saisie du matériel du journal socialiste et de quelques autres. Les agents parlent à l'éditeur Mlle Claeys.

Cet éditeur enjoignant, contre qui la contrainte par corps ne peut être prononcée, a la charge six ou sept jugements du tribunal civil le condamnant à des dommages-intérêts du chef d'articles diffamatoires.

Un nommé Louis Vindevogel, sous-commissaire à Gand, admis à la procédure gratuite pour bénéficiaire d'un jugement le condamnant à 500 francs de dommages-intérêts. C'est en son nom que l'huissier Simons a saisi le matériel de l'imprimerie socialiste. Le *Vooruit* prétend que le matériel n'est pas la propriété de Mlle Claeys, mais celle de la Société.

En attendant qu'opposition en due forme soit faite, l'huissier vient d'afficher à la porte du Vooruit un avis qui annonce que la vente du matériel d'imprimerie et des meubles saisis chez Mlle Claeys. Cette vente est fixée au vendredi, 6 novembre prochain ; mais un accord interviendra sans doute.

De nouvelles saisies, d'un autre caractère, viennent d'être opérées dans les magasins du *Vooruit*. Les huissiers se sont présentés munis d'un saisi du fourre contenant, dit-on, une forte quantité de margarine.

Le typographe Braeckman, président de la Commission du jury chargée d'examiner les griefs des couturières du Vooruit, qui, seul, avait trouvé leurs plaintes plus ou moins fondées et qui, dans le *Vooruit* de samedi dernier, avait répété sa manière de voir, a été renvoyé, lundi matin, de l'atelier de typographie socialiste. On lui a laissé la latitude d'achever ses huit jours, mais il a préféré cesser aller de suite. Ses compagnons avaient promis de se mettre tous en grève si Braeckman était renvoyé. Ils n'ont pas exécuté leur menace jusqu'ici.

On parle également beaucoup d'une accusation grave contre un chef socialiste, accusation parue dans le *Licht*, la feuille des socialistes dissidents et référendaire sur le *Recht voor Allen*. Il s'agit de fabrication du dynamite pendant la grève générale. Une somme de cent francs aurait été payée à un chimiste amateur pour fabriquer des bombes, mais ce dernier aurait donné l'argent à un socialiste qui se trouvait dans le besoin.

Ainsi que nous, M. le commissaire en chef Van Wasemael aurait invité deux rédacteur du *Licht* à lui citer le nom de la personne visée.

Gand, 30 octobre. — Le comité de la Ligue typographique s'est réuni pour examiner la situation créée par la présence du renvoi de M. Braeckman. La plupart des typographes du *Vooruit* étaient présents. Toute décision par rapport à la grève de ces derniers a été écartée. Mais il a été résolu d'envoyer des délégués aux administrateurs du *Vooruit*, pour réclamer la réadmission de Braeckman.

Dernière Heure

UNE BONNE MESURE

M. Georges Cochery, ministre des finances, proposera deux nouveaux impôts destinés à compléter le budget, mais qui dans la pratique seraient très promptement appréciées du public.

Les percepteurs étaient, jusqu'ici, tenus d'émarger en toutes lettres sur leurs rôles les différents paiements à l'instant même où ils les recevaient.

Cette formalité, les jours de recettes, servaient aux recouvrements et provoquaient les réclamations des contribuables sans offrir aucun supplément de garantie, puisque l'on constatait souvent déjà trop d'émarger dans leurs rôles en chiffres.

Le ministère des finances propose avec raison de supprimer.

En second lieu tout récépissé constatant un versement fait à la caisse de receveurs des finances pour un service public n'était libératoire que si la partie versante le faisait viser et séparer de son talon dans les 24 heures par le préfet et le sous-préfet dans les départements.

Ce système ne donnait pas de garantie réelle. Le public était obligé de se rendre de la Trésorerie ou de la Recette à la préfecture ou à la sous-préfecture pour faire viser le récépissé ce qui faisait un double déplacement.

La suppression de ce visa a donc paru possible, sauf à Paris, pour le caissier payeur central du Trésor et les agents comptables de la ville de Paris.

Elle ne présente pas d'inconvénient pour les receveurs des finances et évite au public des dérangements et des pertes de temps inutiles.

Encore l'affaire des 104

Moulins, 30 octobre. — Aujourd'hui est venue devant les assises de l'Allier l'affaire dite des 104. MM. Calametti, ex-gérant de la *France*, Aubey, rédacteur en chef, Bonneterre, fermier du même journal, qui ont fait opposition au jugement par défaut prononcé contre eux par la Cour d'assises de l'Allier, le 30 janvier dernier, devaient comparaître. M. Calametti seul se présente, assisté de Me Guy Dollet.

M. Aubey et Bonneterre, détenus à Sainte-Pélagie, ont déclaré, le premier qu'il faisait défaut, le second qu'il refusait de venir entre des gendarmes.

L'huissier, ancien député, partie civile, était représenté par Me Bourbeau, avocat.

Après un long débat entre la défense et le président, portant sur la légalité et recevabilité de l'opposition, les condamnations prononcées par la cour le 31 janvier dernier contre MM. Aubey, Bonneterre et Calametti, demeurent définitives.

Violent orage à Lyon

Lyon, 30 octobre. — Ce soir, à 7 heures 1/2, un violent orage avec éclairs et tonnerre, a éclaté sur la ville. Une pluie diluvienne tombe encore à minuit.

Le Sône continue à monter. Quant au Rhône il avait commencé de grossir dans la journée, il subit une nouvelle crue par suite de la grande quantité d'eau tombée depuis 24 heures.

Il déborde d'une façon inquiétante.

Chronique électorale

Election au Conseil général A SECLIN

Par décret en date du 28 octobre, les électeurs du canton de Seclin sont convoqués pour le dimanche 15 novembre à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Marchand, décédé.

Comment les Collectivistes ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Le *Réveil du Nord* aura beau discuter, ergoter, ébiloguer : il n'empêchera pas ses faits d'être les faits, l'histoire d'être l'histoire.

Or, l'histoire politique de ces dernières années, spécialement dans le Nord, nous montre les collectivistes et les cléricaux constamment unis, marchant la main dans la main, formant, maintes fois, de ces coalitions électorales, que le *Réveil* reproche aujourd'hui avec tant d'amertume aux républicains de Roubaix.

En vain notre contradicteur essaierait-il d'échapper, par des diversions, à la vérité qui l'accable.

En vain s'efforce-t-il de faire dévier la discussion en nous interrogeant sur notre conduite vis-à-vis de M. Lafargue en 1893, sur l'attitude de M. Neullès aux dernières élections municipales, sur notre politique générale même, etc., etc.

Ce sont là questions sur lesquelles nous sommes tout prêts à répondre publiquement, ultérieurement, mais qui sont étrangères au débat actuel.

Nous avons affirmé que M. Lafargue à Lille, M. Defontaine à Avesnes, M. Alexandre à Maubeuge, pour ne citer que ceux-là, avaient été élus, les deux premiers députés, le troisième conseiller d'arrondissement, par une coalition de collectivistes et de cléricaux : est-ce vrai ?

Nous avons dit que M. Lafargue avait été le candidat de la *Dépêche*. Est-ce vrai ?

Le *Réveil* nous répond que « M. Lafargue n'a jamais *sollicité* l'appui des cléricaux ».

Soit possible. Mais il n'en a pas moins accepté cet appui. Il en a *bénéficié*, et il s'est bien gardé de protester lorsque la *Dépêche* et le *Nouvelliste* adjuraient leurs amis de lui accorder leurs suffrages.

Et quand on compare les chiffres du scrutin de novembre 1871 avec ceux des élections municipales de l'année suivante, lorsqu'on constate que le candidat le plus favorisé de la liste municipale ouvrière, M. Wiart, porté à la fois par le *Travailleur* et par le *Réveil du Nord*, n'obtint que 3600 voix dans la même circonscription où M. Lafargue en avait réuni 6469, on est autorisé à conclure que ce dernier bénéficia de près de trois mille suffrages cléricaux, et qu'il dut à ceux-ci sa majorité relative du premier tour.

Pour M. Defontaine, le *Réveil* se décide à reconnaître que la *Croix* recommanda à ses amis de lui accorder leurs suffrages.

Du moins notre confrère explique-t-il comme chose jusqu'ici de lui inconnue, et qu'il vient de découvrir comme par hasard, « qu'UN JOUR (lui rapporte-t-on) la *Croix* écrivit qu'après tout il valait mieux voter pour M. Defontaine que pour M. Herbecq. »

La candeur et l'ignorance de notre confrère sont vraiment adorables en cette occurrence : et nous sommes au regret d'avoir troublé ses tranquilles illusions.

S'il veut les perdre tout à fait, qu'il se reporte à la collection de la *Croix de la Sambre* de fin juillet et août 1891, et il comprendra la valeur de son charmant équibisme : « *Un jour.* »

Il est vrai, qu'un dire du *Réveil*, M. Defontaine aurait protesté, *par affiches*, contre cet appui de la *Croix*.

Où et quand ont dû apposées ces affiches ? Qui les a vues ? Et comment se fait-il que nous en entendons parler pour la première fois ?

Et le *Réveil du Nord* n'a-t-il protesté, lui ?

M. Defontaine a-t-il fait paraître, dans son journal, un seul mot de protestation ?

Non, le *Réveil* a gardé à ce sujet le plus profond silence. Et ce n'est qu'aujourd'hui, après trois ans écoulés, qu'on vient nous parler de ces affiches dont nous, du moins, personne n'a gardé le souvenir.

Reste M. Alexandre. Ici le *Réveil* ne nie pas que ce « citoyen », comme il l'appelle, ait été à la fois le candidat de la *Croix* et le candidat du *Réveil du peuple*. Mais, dit-il, ce n'en est pas moins un républicain. Et notre confrère nous reproche de ne pas apporter « le moindre fait établissant les antécédents réactionnaires du citoyen Alexandre ».

Nous étions loin de nous attendre, on le comprendra, à voir contester des faits qui sont, en quelque sorte, de notoriété publique. Mais que le *Réveil* nous fasse quelque crédit, et nous lui donnerons la satisfaction qu'il réclame.

G. R.

Chronique Régionale

Le Régime des Sucres

Le *Journal officiel* promulgue le décret suivant :

Article 1er. — L'article 15 du décret du 25 août 1887 est remplacé par le texte ci-après :

En dehors des reprises et des entrées impossibles au droit réduit, les fabricants abonnés pourront avant comme après la date de l'inventaire général qui suit la fin des travaux de défécation, effectuer des sorties imposables au droit plein, comprenant des quantités excédant en magasin à l'état de sucres achevés et analysés, atteignant le montant de la prise en charge.

Les fabricants placés sous le régime du décret précité, qui, en dehors des reprises et des entrées impossibles au droit réduit, effectuer des sorties à titre imposable à ce dernier droit, à conditions que les sorties imposables soient inférieures aux quantités restant en magasin, à l'état de sucres achevés et analysés, atteignant les 85 centièmes de la prise en charge d'après le rendement légal, soit de la production totale, selon que les sorties déjà effectuées ont eu lieu avant ou après le dernier inventaire.

Pour l'application des mesures qui précèdent, les quantités de sucre non intercalaires au droit plein sont atténuées de 10 p. 100 jusqu'au jour de l'inventaire des mélasses chez tous les fabricants qui n'appliquent pas le décret.

Toutefois, pour bénéficier de cette disposition, les fabricants doivent fournir une caution notoirement solvable, laquelle s'engage solidairement avec eux à payer les droits afférents à la portion prise en charge impossible, qui, à l'inventaire, n'aurait pas encore été apurée par des sorties de même nature ou ne serait pas couverte par une quantité égale de sucres achevés et analysés restant en magasin.

Douanes

Un concours pour le surnumérariat des Douanes aura lieu à la Direction des Douanes de Lille, Place, rue des Jardins, le 8 Mars 1897.

La liste de candidatures y est ouverte dès à présent; elle sera irrévocablement close le 10 février.

Chronique Locale

ROUBAIX

ADIEUX A M. MINET

Discours de M. Dazin

A la demande d'un grand nombre d'instituteurs, nous donnons aujourd'hui le discours que M. Dazin a prononcé en leur nom au banquet offert à M. Minet :

Mon cher ami,

En cette circonstance exceptionnellement heureuse pour toi, pour ta chère épouse, pour tes deux charmants enfants, et pour les vieux parents, vous-tu permettre à les amis de Roubaix et des environs, de t'exprimer leur joie, leur fierté et de t'adresser leurs chaleureuses félicitations.

Nos camarades ont bien voulu me laisser le soin de parler en leur nom. C'est un honneur dont je sens tout le prix et pour lequel je tes remercie sincèrement.

Que dire, en ce moment même où l'émotion me coupe la voix et m'ôte toute idée bien ordonnée ?...

Fidèle interprète de l'année des 27, je dirai la vérité tout entière, ta modestie dut-elle en souffrir ! Je te parlerai dans la plénitude de mon cœur !

Il y a 28 ans, à pareille date, nous entrions dans la rue des Carmes, à Douai, pour nous préparer à la carrière de l'enseignement. Nous avons vécu là les dernières années du second Empire, compris l'*Année Terrible*! Que de souvenirs à évoquer !...

L'année de la guerre nous unissait fut pour nous féconde en incidents de tous genres.

Je les passe et me contente de constater avec plaisir que tu fus le 1er janvier 1896 *pour la troisième fois consécutive, le caporal de la de la compagnie de doublement et l'inspecteur d'aujourd'hui* conservant leur nom. C'est un honneur dont ton habitude du travail persévérant, cette gaîté exhubérante, cette égalité d'humeur, cette affabilité exquise, cette obligeance et cette bonté constante qui attirent et forcent l'amitié...

Je parle ici, mon cher Minet, de cette chande amitié qui s'emparer des cœurs de ceux qui t'entourent ou qui t'approchent près.

A Arras, à Valenciennes, à Douai, comme instituteur ; à Cambrai, à Saint Pol, à Arras et à Roubaix comme inspecteur, tu restes partout le même homme, le même ami, le même ami, le même ami, le même serviabilité, avec la même simplicité, avec la même sincérité.

Si parfaitement, tu as pu en rendre à ta parler tantôt rentré, *à la ligne* comme autrefois, tu lui imposes l'obligation de le faire en ton terme : « Je suis, mon cher ami, un homme l'un pour l'autre à l'école normale scrupuleusement chargé ! Que j'ai-tu donc ? que fais-tu ? Ne pour tu pas ? tu bondjour sur la vieille, sur la vieille, sur la vieille comme tu le faisait autrefois, sinon je me fâche ! »

Cette douce violence, faite en souriant, sur un ton tout soit plus affrisé, convertit notre camarade en l'obligeant à il ne qu'à vive, leur depuis.

Tu as à ton actif beaucoup de faits de ce genre : apparence futile ils sont en réalité d'une importance capitale, quand on connaît, comme tu le, dirigée des hommes. N'est-ce pas dans les petites choses qu'on juge souvent des grandes ?

Tu as compris que, pour agir, pour rien n'est plus doux plus consolant, plus encourageant pour des nouveaux que de voir leur ami, leur frère pour leurs supérieurs. Ton indulgence et ton affabilité sont des vertus qui t'ont rapporte beaucoup : ta condescendance et ton urbanité ont gagné nos cœurs, et les sentiments de justice et d'équité qui entguide tous tes actes t'ont valu l'affection de ton personnel.

Ta bonté habituelle tu ne t'est qui t'a permis d'ouvrir bien des portes! La bonté, ce bon sens du cœur, était aussi nécessaire, aussi utile que le bon sens de l'esprit ; ils en arrivé à Roubaix dans un moment difficile, où beaucoup de portes grinçaient et leur bonne grâce, il était indispensable d'y mettre beaucoup d'huile ; tu y as apporté la bonne grâce, l'amabilité qui ont adouci tous les remorts de la vie du corps enseignant ; tu y as valu que l'entrée et la sortie des nos maisons, tout plus qu'elles de tes cœurs, ensemble, tout à l'heure et à la sortie de ces prisons où tout est *barreau* et verrous, on tout semble dire à ceux qui entrent : Pourquoi entrez-vous ? — à ceux qui sortent : Ne revenez pas!

Tu as fait l'union amicale des instituteurs ; ils t'en sont profondément reconnaissants.

Cette année même, tu créas l'Orphéon des instituteurs et celui des institutrices ; la fête intime du 14 juillet trouva ensemble tous ces chanteurs infatigants, des nombreuses démarches que tu as du faire pour la réussite complète d'une telle entreprise !...

Il n'est pas inutile de constater que tu es arrivé sans peine à gagner de nouveaux amis, comme le prouvé ce fait : « Le Sport de la bonne et joyeuse camaraderie » dans la grande et belle année de l'Exposition universelle de 1889.

La récompense honorifique qui vient de t'échoir, tu la dois depuis longtemps déjà à ton travail et à ton mérite ; tu en avais attendusant, leur seul écrit nement fut de te voir averti le 19 août d'un arrêté qui t'en a fait connaître la date.

La cause de ce retard nous importe peu, l'essentiel, c'est le fait acquis, c'est la plus haute distinction universitaire conférée à un instituteur...

Mais quels sont les titres qui t'ont désigné au choix de l'Administration centrale pour le poste d'inspecteur à Lille ?

Pour être renseigné, il suffit de lire un document officiel publié par le Journal Officiel. Il ne saurait missionnaire laisse des traces d'adultes et des envers complémentaires de l'Ecole : je veux parler du rapport si complet et si intéressant adressé par ce dernier à M. le ministre de l'Instruction publique ; pourquoi ne dirais-je pas que tu y tiens la place d'honneur ? que tu en es le principal héros ? d'une œuvre éminemment utile, le *Sou des Bibliothèques* ? que sur les cinq mille conférences faites dans le Nord, tu en aies fait plus de cinq cent environ trois mille pour la seule circonscription de Roubaix ? que celle-ci tient à tite, non seulement par l'importance de son personnel, mais aussi par le nombre de ses conférences, de ses associations amicales, de ses bibliothèques, de ses sociétés d'instruction et de ses patronages laïques ?

« Décidément, dit M. Petit, cette circonscription a donné, sous tous les rapports, les résultats les plus complets, les plus heureux, a le mieux embrassé dans l'ensemble, achevé dans le détail, l'œuvre dont entière de l'Enseignement populaire. »

Dans cette immense somme d'efforts, mon cher Minet, tu n'as pas failli un seul instant, tu nous as dirigée, conseillés, encouragés ; tu nous a donné un merveilleux exemple de dévouement à la chose publique, à la République !...

Tu as été tellement entraînant qu'on a pu voir bon nombre d'entre nous se mettre immédiatement à encouragement à la tâche et recevoir avec tes félicitations de M. le directeur départemental celles de M. le Préfet du Nord et de M. le ministre de l'Instruction publique.

Quoiqu'il en soit, le rapport magistral de M. Edouard Petit en dit : il ne peut pas tout dire. Grâce à une indiscrétion, *charmante, me fut*, j'ai appris que la commission ministérielle des cours d'adultes a demandé, pour mon cher Minet, une récompense exceptionnelle.

Le Commission a émis cet avis que si l'on voulait donner à ton dévouement aide complète du meilleur système d'organisation scolaire avec tous ses annexes, il faudrait que tu demeures dans la circonscription de Roubaix. J'y laisser pendant un mois ; il y verrait chaque jour du nouveau, c'est-à-dire qu'il y découvrait de quoi s'instruire très avantageusement !...

Quelle devait donc être cette récompense exceptionnelle ? —

Encore un hommage à te rendre !... Presenti pour un emploi d'inspecteur à Paris, tu n'étonnerai rien de ta vie ! Tu y conférais rester dans ton pays natal, après des tient, un milieu, ou non loin de ton cœur, ton cœur, ton cœur !...

Et l'arrêté du 11 juillet 1896 qui te confère les palmes d'officier de l'Instruction publique ne fut pas ainsi dire que le prélude de celui du 19 août suivant qui te nomma Inspecteur primaire à Lille !...

De sorte qu'arrivé à Roubaix depuis trois ans, tu nous quitte tout à coup, au moment où nous y pensions le moins. Pour nous, tes vieux amis, nous sommes obligés de reconnaître que le plaisir et la peine s'accompagnent toujours, et que se succèdent sans interruption.

Toutefois, si nous regrettons intimement ton départ, la raison et la sympathie nous commandent de nous réjouir avec toi, et avec ta famille, de la grande manifestation de sympathie que tu viens d'obtenir du gouvernement républicain.

Nous n'oublierons jamais que ces deux distinctions que tu reçus le 1er janvier 1896, le *jour même où nous fêtions*, à Lille, d'une façon unique dans les Annales de l'Enseignement primaire, le 50e anniversaire de ta nomination à l'Ecole normale !...

Nous n'oublierons par non plus l'émotion éprouvée tant par nous que par M. le Directeur départemental lorsqu'il vint, au milieu de la joie générale, te féliciter et t'embrasser avec effusion ! Quel beau spectacle ! et combien réconfortant !...

Nous n'oublierons pas davantage le stratagème dont tu te servis pour arriver à ton cœur, tes camarades roubaisiens, au moins pendant 18 heures, ta nomination à Lille.

Il n'est pas du tout trouble ta fête si bien commencée; tu fus notre boute-en-train, tu nous laissas rire, chanter et contter mutuellement nos prouesses

Si que tout, tout, tout,